

Congrès 2020 des Conservatoires d'espaces naturels



Du 23 au 26 sept. 2020
à Tours (Indre-et-Loire)

ATELIER N°4



LES SITES DES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS, DES SUPPORTS D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT POUR TOUS ?

JEUDI 18 NOVEMBRE - 15H30 - 18H30

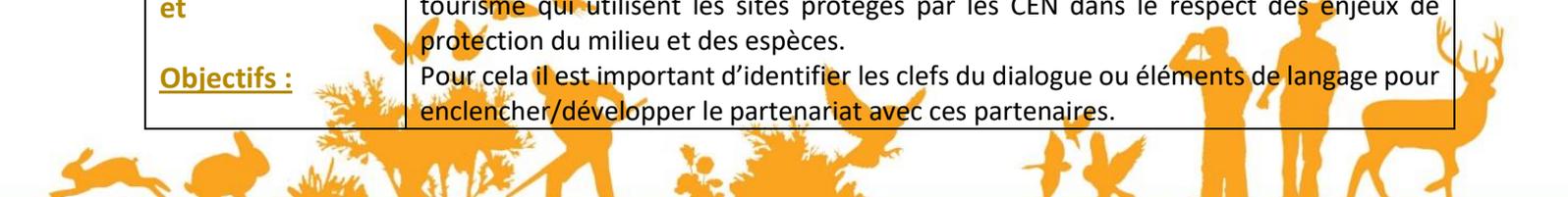


Co-pilotes :

- Matthieu VIALLEFONT, Chargé de mission remplaçant « Animation du réseau » à la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels
- Manuella VERITE, Animatrice nature au Conservatoire d'espaces naturels Centre – Val de Loire

Date de mise à jour de la fiche : 15/10/2021

<u>Animateurs :</u>	Matthieu VIALLEFONT, chargé de mission remplaçant « Animation du réseau » à la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels Manuella VERITE, animatrice nature au Conservatoire d'espaces naturels Centre – Val de Loire
<u>Rapporteur :</u>	Ludivine COINCENOT, documentaliste au Pôle relais Tourbières, Fédération des Conservatoires d'espaces naturels
<u>Intervenants :</u>	Émilie BOILLOT, Touraine Terre d'Histoire, Animatrice du Patrimoine tourangeau et Fondatrice de l'entreprise Ludovic FOULC, Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie, Responsable unité littorale et milieux lagunaires - Territoire des Étangs Palavasiens Sandra BONIN, Conservatoire d'espaces naturels Centre - Val de Loire, Animatrice nature Jenny MAHÉ, Parc Naturel Régional de Lorraine, Chargée de mission tourisme durable
<u>Contexte</u>	<i>Dans quelle mesure et quelles conditions les sites Conservatoires d'espaces naturels peuvent-ils être mis à la disposition des acteurs du territoire comme sites supports d'éducation à l'environnement ? Quel accompagnement des organismes partenaires ? Comment concilier les activités d'animation sur les sites avec une bonne communication sur les activités des Conservatoires et préservation de la nature ?</i>
<u>Enjeux</u> et <u>Objectifs :</u>	Développer des partenariats avec les structures ou des personnes physiques professionnelles de l'éducation à l'environnement et au développement durable ou du tourisme qui utilisent les sites protégés par les CEN dans le respect des enjeux de protection du milieu et des espèces. Pour cela il est important d'identifier les clefs du dialogue ou éléments de langage pour enclencher/développer le partenariat avec ces partenaires.



Synthèse

(Conclusions de l'atelier)

Leviers à activer et freins à lever pour améliorer le partenariat

Éléments de langage déterminants avec ce partenaire

L'un des principaux enjeux des partenariats d'éducation à l'environnement sur les sites des Conservatoires d'espaces naturels est de trouver un équilibre entre sensibilisation d'un public toujours plus large et préservation du site face aux problématiques de surfréquentation et de potentiels dérangement d'espèces. C'est un enjeu d'autant plus important que de nombreuses animations « sauvages » sont organisées régulièrement sur les sites des Conservatoires, sans que ces derniers ne soient prévenus.

Pour remédier aux éventuelles problèmes, l'établissement de partenariats de qualité, sur le long terme, est un préalable. Dès lors, qu'est-ce qu'un partenariat de qualité ? C'est tout d'abord un partenariat qui prend en compte les spécificités et particularités de chaque partenaire, et qui s'y adapte. C'est aussi un partenariat qui prend en compte les spécificités du site naturel qui sera le support des animations. Les sensibilités de la faune de la flore et des habitats doivent absolument être intégrées dans le partenariat. Une sensibilisation des financeurs à ces enjeux est d'ailleurs primordiale, pour que le nombre de sorties nature financées prennent en compte une fréquentation raisonnable sur un site donné selon sa sensibilité. Dès lors, la limitation des nombres de sorties par an, l'espacement de ces sorties, la formation des animateurs et guides nature, l'explication et le respect des réglementations en vigueur sur le site, le cantonnement de l'animation à une petite partie du site naturel, la réalisation de l'animation en dehors du site naturel... sont autant d'éléments pouvant être mobilisés au cas par cas pour éviter surfréquentation, dérangement d'espèces et/ou dégradation du milieu.

Par ailleurs, de nombreux sites ne présentent pas d'aménagement suffisant permettant d'accueillir du public de manière qualitative. Il existe un enjeu fort au niveau de la création de ces aménagements pour éviter dérangement d'espèces, piétinement, et autres.

Ces partenariats entre propriétaire du site naturel gestionnaire, gestionnaire du site et structure qui organise l'animation doivent être basés sur la confiance et des valeurs partagées. C'est notamment pour ces raisons que les partenariats entre structures locales, ancrées sur le même territoire, sont particulièrement fructueux. De manière générale, une sélection stricte des partenaires est primordiale. Des labels existent pour s'assurer que les structures partagent des valeurs communes, comme le label « Valeurs Parc Naturel Régional ». Etablir cette relation de confiance suppose alors de se voir régulièrement, d'échanger, de partager, afin d'établir une feuille de route commune.

Il est ainsi important de privilégier les partenariats écrits, scellés par une convention. Cette convention garantit une lisibilité du partenariat, chaque structure partenaire sachant quel est son rôle et son positionnement. La convention permet en effet de fixer un certain nombre de règles communes entre partenaires, pour bien réguler les usages qui seront faits du site naturel, et ainsi éviter des écueils.



Ces partenariats doivent alors être régulièrement contrôlés et évalués, ce qui permet pour la structure gestionnaire du site naturel que les règles régissant la convention sont respectées, et que le niveau de qualité des animations reste satisfaisant. Il est ainsi préférable d'établir des conventions de partenariat pour une durée limitée, avec une évaluation du partenariat à son échéance, qui permet son ajustement si un renouvellement est signé entre les structures partenaires. La convention permet également de mettre fin au partenariat en cas de dérives ou non respect, et constitue une protection juridique pour l'ensemble des partenaires. En effet, chacun des partenaires engage sa réputation dans le cadre d'un partenariat.

Autre préalable fort à l'établissement d'un partenariat de qualité, la formation des animateurs et guides nature permet d'assurer des animations respectant les standards attendus. Plusieurs structures s'engagent pour ce faire dans une démarche de labellisation des structures d'éducation à l'environnement et/ou des guides nature directement. C'est notamment le cas de Qualinat, un label à destination des guides et animateurs nature. Dans ces formations, une attention particulière doit être portée tant au fond qu'à la forme de l'animation. Ces partenariats permettent ainsi de renforcer la qualité et la sécurité des animations, en faisant appel à un personnel hautement qualifié.

Si l'établissement de partenariats de qualité entre propriétaires, gestionnaires et structures d'éducation à la nature peut s'avérer lourd, long et fastidieux, il permet aux gestionnaires comme les Conservatoires de toucher des publics différents, comme les personnes en situation de handicap. C'est l'exemple des partenariats entre le Conservatoire d'espaces naturels de Centre-Val de Loire et la micro-entreprise Touraine Terre d'Histoire, et entre ce même Conservatoire et l'association AcceSens. Ces partenariats offrent également la possibilité aux Conservatoires de toucher plus de personnes en démultipliant les sorties nature sur les sites naturels gérés, et d'étaler ces sorties sur toute la durée de l'année. Tous ces éléments renforcent ainsi la visibilité des Conservatoires et leur ancrage territorial, mais aussi la présence sur les sites naturels pour repérer tout acte d'incivilité, comme pour réaliser des actions de suivi de populations.

Enfin, ces partenariats favorisent l'innovation en matière d'animations, comme d'outils, et de manière générale, une montée en compétence sur les enjeux d'éducation, de sensibilisation et de vulgarisation au sein du réseau des Conservatoires.

A la lumière de ces éléments, un certain nombre d'interrogations et de questionnements demeurent quant au fait que des partenaires (notamment des entreprises) puissent réaliser des bénéfices sur les sites des Conservatoires d'espaces naturels, qui sont, rappelons-le, des associations à but non lucratif.

